

*Article 43 du Règlement*

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Traduction]

**L'INDUSTRIE**

TEXTILES—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POSITION ADOPTÉE AUX  
NÉGOCIATIONS DU GATT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très importante. En raison de l'incertitude qui entoure la durée de la présente session et l'avenir de l'industrie canadienne des textiles et puisque le ministre de l'Industrie et du Commerce a accentué cette incertitude en faisant, dernièrement, des allusions vagues et ambiguës au statut accordé au domaine des textiles dans les négociations du GATT dans l'intention, semble-t-il, de rendre encore plus confuse une situation déjà compliquée, je propose, avec l'appui du député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que le ministre s'engage, avant la dissolution de la Chambre, à faire une déclaration à l'appel des motions pour expliquer la position adoptée par le Canada dans les négociations relatives aux textiles en regard, d'une part, des ententes portant sur les textiles multi-fibres et, d'autre part, des négociations du GATT, et qu'il dise si le gouvernement a encore l'intention de ne pas aborder le sujet des textiles aux négociations du GATT tant que les ententes sur les textiles multi-fibres n'auront pas été conclues et que l'industrie n'aura pas retrouvé la stabilité.

**M. l'Orateur:** En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**QUESTION POSÉE AU CABINET**

LES MAILLOTS DE CORPS PORTANT L'INSCRIPTION  
«FUDDLE-BUCK»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Paul Yewchuck (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, afin de proposer une motion sur une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Pour quelque étrange raison, un fabricant de Winnipeg, qui avait accepté une commande de \$6,000 pour fabriquer des maillots de corps portant l'inscription «Fuddle-buck», a subitement averti un groupe d'hommes d'affaires de la Colombie-Britannique qu'il n'exécuterait pas la commande et qu'il détruirait les 150 maillots déjà fabriqués. Je propose donc, appuyé par le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker):

Qu'un porte-parole du parti au pouvoir fasse une déclaration à la Chambre pour nous assurer que le fabricant en question n'a pas été forcé d'annuler la commande par des représentants du parti libéral.

[M. l'Orateur.]

**M. l'Orateur:** Pour mettre une telle motion en discussion, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1412)

**LES LANGUES OFFICIELLES**

L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE DE FRANÇAIS À LA FIN DES ÉTUDES  
DES INFIRMIÈRES AU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Hal Herbert (Vaudreuil):** Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que les jeunes filles du Québec qui terminent avec succès leurs études d'infirmières ne reçoivent pas leur permis permanent d'exercer leur métier tant qu'elles n'ont pas réussi l'épreuve obligatoire de français, et étant donné qu'elles sont incapables d'obtenir un permis permanent d'une autre province tant qu'elles n'ont pas obtenu celui du Québec, je propose, avec l'appui du député de Madawaska-Victoria (M. Corbin):

Que le gouvernement offre à tous les Canadiens et notamment aux infirmières du Québec des moyens de formation linguistique analogues à ceux qu'il offre déjà aux immigrants.

**M. l'Orateur:** Pour mettre en délibération cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LE BUDGET**

DEMANDE D'INCLUSION DANS L'EXPOSÉ DE CE SOIR DES  
DONNÉES DE MARS RELATIVES À LA POPULATION ACTIVE—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, étant donné que les hauts fonctionnaires du ministère des Finances et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration ont déjà en main les résultats du relevé de la population active pour le mois dernier, résultats que Statistique Canada doit rendre publics demain matin, je propose, avec l'appui du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que la Chambre obtienne du ministre des Finances l'assurance que sont exposés budgétaires de ce soir comprendra des données relatives à la population active du mois de mars, y compris le nombre de chômeurs et le taux de chômage.

**M. l'Orateur:** Pour que cette motion soit mise en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.